

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 19 JUIN 2025**

« PROCES VERBAL »

Séance du jeudi 19 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au **Château de Cogolin**, sous la présidence de Madame Liliane LOURADOUR, déléguée aux affaires sociales, vice-présidente.

PRESENTS :

Marc Étienne LANSADE- Liliane LOURADOUR – Danielle CERTIER - René LE VIAVANT –Franck THIRIEZ - Pierre NOURRY – Patrick HERMIER- Stéphane PEYNE – Leda NOURRY - Marguerite BAIN - Jean-Yves JOSEPH-

POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Danielle CERTIER
Mireille ARNAUD	à	Patrick HERMIER
Malika OUAREZKI	à	Jean-Yves JOSEPH

ABSENT : Jean-François CHEPPIO

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie FRECHIN

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION N°1

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Sur le rapport de Madame Liliane LOURADOUR Vice-présidente du CCAS, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur PEYNE rappelle aux membres que le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a décidé en 2024 d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Mission locale, afin de favoriser le déplacement des jeunes.

Il informe l'assemblée que grâce à cette aide, 2 jeunes filles originaires de Cogolin, ont pu passer leur permis de conduire, afin d'être véhiculées pour aller travailler.

QUESTION N°2

ATTRIBUTION AIDE FINANCIERE

Madame LOURADOUR fait le point sur l'aide accordée en mai 2025.

QUESTION N°3 :

PRESENTATION DES COLIS POUR LE NOËL DES SENIORS 2025

Madame LOURADOUR apporte aux membres la précision selon laquelle pour 2025, seuls 7 prestataires ont été sollicité, dont le Bec Fin qui a renoncé à faire une proposition, estimant ne pas être en mesure de présenter un colis convenable.

Un des 6 autres l'a contacté la veille de la clôture de l'appel d'offres, pour s'enquérir des souhaits du CCAS pour la composition des colis.

Ce qui explique qu'il n'y aura que 5 colis à la dégustation.

Madame LOURADOUR explique que la fiche de notation est inchangée, et le total reste toujours sur 10.

Monsieur le Président propose que la notation se fasse sur 7 pour la qualité gustative des produits, 1 pour l'appréciation du cadeau, et 2 pour l'esthétique de l'emballage. Ainsi la note finale sera l'addition des trois critères sur un total de 10.

QUESTION N°4

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant soulevée, Madame la Vice-présidente invite les membres à découvrir les colis, avant de démarrer la dégustation et la notation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12H20.

**Lu et approuvé
Vice-présidente du CCAS
Liliane LOURADOUR**